



**DANS L'AFFAIRE DE la *Loi sur les brevets*, L.R.C. (1985), ch. P-4,
et ses modifications**

ET DANS L'AFFAIRE Galderma Canada inc. (l'« intimée »)

ORDONNANCE CONCERNANT LE CALENDRIER

Ordonnance rendue sur dossier par les membres du Conseil.

Date de l'ordonnance : Le 20 avril 2016.

1. VU l'avis d'audience délivré le 23 février 2016;
2. ET VU la conférence de gestion d'instance tenue le 8 avril 2016, au cours de laquelle les membres du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés saisis de la présente instance ont demandé aux parties de déposer un calendrier de toutes les étapes menant à l'audience prévue les 26, 27, 28 et 29 septembre 2016;
3. ET VU le calendrier déposé par les parties sur consentement le 15 avril 2016.

LES MEMBRES DU CONSEIL ORDONNENT CE QUI SUIT :

1. Le calendrier des étapes préparatoires à l'audience et de l'audience est le suivant :

Dépôt de la preuve du personnel du Conseil	13 juin 2016
Dépôt de la preuve de Galderma Canada inc.	29 juillet 2016
Dépôt de la contre-preuve du personnel du Conseil	8 août 2016
Contre-interrogatoires	du 15 au 26 août 2016
Conférence préparatoire à l'audience (y compris l'audition des requêtes préparatoires à l'audience)	du 6 au 9 septembre 2016
Dépôt du mémoire initial des parties et de l'exposé conjoint des faits (le cas échéant)	19 septembre 2016

Audience	du 26 au 29 septembre 2016
Dépôt des mémoires supplémentaires du personnel du Comité (au besoin)	28 octobre 2016
Dépôt des mémoires supplémentaires de Galderma Canada inc. (au besoin)	14 novembre 2016
Dépôt du contre-mémoire du personnel du Comité (au besoin)	21 novembre 2016

FAIT à Ottawa, ce 20^e jour d'avril 2016.

Original signé par :

D^r Mitchell Levine, au nom des membres du Conseil